

Demande de permis d'exploitation pour les boîtes de dons

Formulaire

* L'astérisque indique un champ obligatoire.

SECTION A – Renseignements sur l'organisme à but non lucratif

*Nom de l'organisme :

*Numéro d'enregistrement au Registre des entreprises du Québec :

*Adresse :

*Ville :

*Province :

*Code postal :

Veillez respecter le format : X1X 1X1

*Numéro de téléphone (jour) :

Courriel :

SECTION B – Coordonnées de la personne représentant l'organisme

*Nom :

*Adresse :

*Ville :

*Province :

*Code postal :

Veillez respecter le format : X1X 1X1

*Numéro de téléphone (jour) :

*Courriel :

SECTION C – Votre demande de permis d'exploitation

Emplacement de la ou des boîtes de dons

*Adresse du terrain :

*Désignation cadastrale ou matricule du terrain :

Pour trouver le **numéro de matricule** du lot :

1. Rendez-vous sur l'[Atlas de la Ville](#);
2. Entrez l'adresse dans la boîte « Recherchez une adresse ou un lieu », en haut à droite;
3. Cliquez sur le terrain convoité. Une boîte apparaîtra présentant les informations de la propriété, y compris son matricule;
4. Inscrivez le numéro de matricule dans le formulaire.

★ Nombre de boîtes de dons à installer (maximum trois par emplacement) :

Informations sur les articles acceptés dans les boîtes de dons

Description des articles acceptés :

Destination des articles recueillis :

SECTION D – Facturation

Les frais de demande de permis d'exploitation pour les boîtes de dons sont fixés par le [Règlement établissant une tarification applicable pour des biens, services ou activités offerts par la Ville de Gatineau en vigueur](#).

En 2019, les frais sont de 60 \$ par emplacement et un emplacement peut accueillir au maximum trois boîtes de dons.

Une facture vous sera envoyée par la poste.

★ Précisez à qui doit être adressée la facture :

★ Adresse de facturation :

★ Ville :

★ Province :

★ Code postal :

Veuillez respecter le format : X1X 1X1

SECTION E – Conditions et engagement

- La ou les boîtes de dons doivent être faites de métal, de plastique rigide ou d'autres matériaux conçus pour l'extérieur et résistant aux intempéries.
- Le positionnement des boîtes de dons doit respecter le plan d'implantation officiel joint à cette demande.
- Le nom et le numéro de téléphone de l'organisme à but non lucratif ainsi que le numéro du permis d'exploitation délivré par la Ville doivent être indiqués sur les boîtes de dons et doivent être visibles et lisibles en tout temps, et ce, sur chaque boîte.

✳Engagement :

J'ai lu et compris les conditions et les responsabilités s'appliquant à cette demande de permis.

Je m'engage à payer les frais prévus au règlement de tarification applicables à cette demande.

Je m'engage à assurer la propreté des lieux autour de la ou des boîtes de dons autorisées en conformité avec le [Règlement 658-2010 concernant les nuisances](#).